



COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis de nombreuses années, l'OIF contribue à l'ancrage de la démocratie et à l'enracinement de l'Etat de droit et la préservation de la paix dans l'espace francophone, conformément à la Déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000. Les États et gouvernements membres de la Francophonie y ont confirmé leur adhésion au principe fondamental de « l'État de droit qui implique la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes, représentent autant d'éléments constitutifs du régime démocratique ».

C'est dans cette optique que l'OIF a développé une approche innovante en 2019 suite à un séminaire axé sur la lutte contre la corruption et les droits de l'Homme et dont le projet lancé ce jour en est le fruit.

Le projet « Prévention et lutte contre la corruption selon une approche basée sur les droits de l'Homme » entend replacer la victime au centre des réflexions et permet de mener des actions qui viennent compléter et renforcer l'approche répressive de la lutte contre la corruption. Ainsi, il vise à faciliter l'interaction et les synergies entre les acteurs institutionnels de lutte contre la corruption, de défense des droits de l'Homme et de consolidation de l'Etat de droit mais aussi à appuyer le processus législatif visant à renforcer le cadre juridique en matière de lutte contre la corruption et droits de l'Homme.

Le choix de l'OIF s'est porté sur Madagascar pour la mise en œuvre de ce projet grâce aux acquis considérables du pays en matière de lutte contre la corruption, à savoir l'existence d'une politique de lutte contre la corruption claire et d'une stratégie décennale de lutte contre la corruption.

Lancement du projet et concertation multi-acteurs d'état des lieux sur la lutte contre la corruption et les droits de l'Homme

Le lancement officiel du projet "**Prévention et Lutte contre la corruption basée sur les Droits de l'Homme**" s'est tenu le mardi 22 juin 2021 à l'Hôtel Ibis Ankorondrano, suivi d'un séminaire entre les entités qui seront acteurs dans ce projet.

Madagascar est doté de plusieurs mécanismes et organes en matière de prévention et de lutte contre la corruption, de promotion et de protection des droits de l'Homme, à savoir : le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI), le Bureau Indépendant Anti-corruption (BIANCO), le Service de Renseignement Financier (SAMIFIN) et le Pôle anti-Corruption (PAC).

Des institutions nationales et étatiques comme le Ministère de la Justice, La Médiature, le Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit (HCDDDED) et la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) apportent également leur contribution dans ce domaine. Les organisations de la société civile jouent également un rôle essentiel dans la lutte contre la corruption et la promotion des droits de l'homme à Madagascar.

L'objectif global de ce séminaire piloté par le CSI grâce à l'appui de l'OIF et de l'Ambassade de France à Madagascar est de consolider les rôles et mandats respectifs des acteurs de lutte contre la corruption et ceux œuvrant dans la défense des droits de l'Homme en vue de mettre en place un cadre de concertation pluri-acteurs et interdisciplinaire. Ce cadre sera une plateforme d'échanges pour les acteurs afin de mieux coordonner leurs actions respectives.